

L ' o p t i o n m u s i q u e

Quels objectifs ?

Les activités organisées dans le cadre de l'option musique ont pour principaux objectifs

- créer ou enrichir la « culture musicale » des élèves
- pratiquer la musique par le chant et les activités instrumentales
- participer à la journée « Portes ouvertes du Lycée »
- et, pour ceux qui le souhaitent, préparer l'épreuve facultative orale du baccalauréat.

Quels participants ?

L'option est ouverte à tous, musiciens ou non musiciens. Les élèves peuvent s'inscrire dès la classe de seconde.

Quelles découvertes ?

Les activités et autres évaluation visent à enrichir la culture musicale de chaque élève, par la « perception » de la musique et par la « production », ce qui correspond, entre autres à

- la découverte des œuvres par l'écoute et la vidéo
- la pratique musicale par l'instrument et le chant
- un véritable travail sur la « matière sonore », à partir des « remix » qui sont connus des élèves et ceux qu'ils inventeront.

Les technologies de l'information et de la communication figurent aussi parmi les moyens et supports utilisés dans le cadre de l'option musique, en particulier les « pages musiques » de la plateforme *Moodle*.

Les élèves découvriront et fixeront également des repères pour s'orienter dans le « monde sonore » qui est le nôtre, par des activités et des œuvres qui seront abordées selon les angles d'approche suivants :

- Musique et image
- Musique et texte
- Musique et société

Quelle organisation ?

- a. Une heure de cours « en commun », destinée à la fois aux élèves de seconde, de première et de terminale.
- b. Une heure de cours destinée uniquement aux élèves de terminale, pendant laquelle ils étudieront plus précisément les œuvres inscrites au programme.

Les élèves de terminale auront donc deux heures hebdomadaires, les élèves de 2nde et de 1^{ère} auront une heure hebdomadaire.

Tous les élèves pourront retrouver les informations utiles, les œuvres et les ressources sur la plateforme *Moodle*.

Par ailleurs, les liens ci-dessous donneront des repères pédagogiques et d'autres informations concernant l'option, le contenu des cours et les œuvres retenues pour l'épreuve de 2017.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59483

Reportez-vous au paragraphe *V.2 Épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques*

<http://eduscol.education.fr/education-musicale/actualites/actualites/article/programme-limitatif-de-la-session-2018-du-baccalaureat-1.html>

Reportez-vous au paragraphe *Musique - Option facultative toutes séries*